

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 26/03/2015

Date d'affichage : 27/03/2015

de la Commune de COGOLIN
Séance du Jeudi 02 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze et le deux avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSAGE,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO – Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – Pascal CORDÉ – Maria De Fatima FIANDINO – Aimé GARNIER – Patrick GARNIER – Jean-Jacques GABERT – Margaret LOVERA – Patricia BERENGUIER – Valérie ROBIN – Johan TOUCAS – Christelle DUVERNET – Jonathan LAURITO – Anthony GIRAUD – Jeanne LAURITO – Renée FALCO – Jean-François FARNET – Michel DALLARI – Patricia PENCHENAT – Frédéric LACOUR – Carole RUIZ – Malika OUAREZKI –

POUVOIRS : Élisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSAGE / Patrick CLAUDEL à Margaret LOVERA / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Audrey TROIN / Marie-Ly GARCIA à Aimé GARNIER / René LE VIAVANT à Eric MASSON / Ernest DAL SOGLIO à Michel DALLARI /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 8 novembre 2011 le Conseil Municipal approuvait le choix du délégataire pour la gestion des structures d'accueil collectif de la petite enfance, à savoir la Société La Maison Bleue.

Le Contrat de délégation de service public signé le 13 décembre 2011, avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2012, prévoyait une ouverture des structures fixée à 230 jours/an minimum et quatre semaines de fermeture des structures par an réparties de la façon suivante (article 10) :

- 2 semaines en été,
- 1 semaine en fin d'année,
- 1 semaine en hiver/printemps.

L'avenant N° 1 au contrat signé le 31 octobre 2012 prévoit qu'afin d'atteindre le nombre de jours d'ouverture fixé à 230, la quatrième semaine de vacances prévue en hiver/printemps est supprimée.

N° 2015/032

AVENANT N° 4 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES STRUCTURES D'ACCUEIL COLLECTIF DE LA PETITE ENFANCE - MODIFICATION DES PERIODES DE FERMETURE DES CRECHES

N° 2015/032

AVENANT N° 4 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES STRUCTURES D'ACCUEIL COLLECTIF DE LA PETITE ENFANCE - MODIFICATION DES PERIODES DE FERMETURE DES CRECHES

La Société La Maison Bleue a communiqué les dates prévisionnelles de fermeture pour chaque structure, pour l'année 2015, qu'il convient d'acter par la signature d'un avenant N° 4 au contrat de délégation de service public pour la gestion des structures d'accueil collectif de la petite enfance, dont le projet est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'entériner les dates prévisionnelles de fermeture des crèches pour l'année 2015,
- d'approuver l'avenant N° 4 au contrat de Délégation de Service Public pour la gestion des structures d'accueil collectif de la petite enfance,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 4 au contrat de Délégation de Service Public pour la gestion des structures d'accueil de la petite enfance.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à l'**UNANIMITE**.



Le Maire,

M. E. Lansade
Marc Etienne LANSADE